

# District de la Sarthe de Football



## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE Procès-verbal N° 3 (Saison 2018-2019) Réunion du 22/09/2018



<b>Animateur</b>	<b>Gilles SEPCHAT</b>
<b>Secrétaire de Séance</b>	<b>Raymond POULAIN</b>

<b>Gilles SEPCHAT</b>	<b>Présent</b>	<b>Marcel LANDAIS</b>	<b>Présent</b>
<b>Raymond POULAIN</b>	<b>Présent</b>	<b>Claire GERMAIN</b>	<b>Excusée</b>
<b>Jacky MASSON</b>	<b>Présent</b>	<b>Emmanuel MEDARD</b>	<b>Excusé</b>
<b>Bernard GUEDET</b>	<b>Excusé</b>	<b>Vincent GARNIER</b>	<b>Excusé</b>
<b>Yannick GLOAGUEN</b>	<b>Présent</b>	<b>Gérard NEGRIER</b>	<b>Excusé</b>

Préambule:

- M. Gilles SEPCHAT, membre du club de MAMERS SA(501980), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
 M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.  
 M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
 M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
 M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
 M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
 Me. Claire GERMAIN, du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
 M. Emmanuel MEDARD, du club de ST MARS LA BRIERE (502410), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
 M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.  
 M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO(530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

### 1. VALIDATION

La commission valide les procès-verbaux N°1 du 26 Août 2018 et N°2 du 08 Septembre 2018.

### 2. HOMOLOGATION DES RESULTATS DES COMPETITIONS SENIORS (MASCULIN / FEMININS)

La commission homologue les résultats des rencontres comptant pour les championnats et coupes du District Seniors jusqu'au 16 Septembre 2018 inclus, sous réserve des dossiers en cours.

### 3. VALIDATION DES FORAITS

- Application de l'article 10 alinéa 4 des RG LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point)
- Application d'une amende selon les dispositions financières du D72 (D1 : 61,80€ ; D2-D3 : 31,20€ ; D4 : 15,60€)

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
31141 D4 / Phase 1	A	519094	Ent.La Quinte-Coulan 2	FM 20475667	50929.1 09/09/2018
		581793	Pays De Sille F.C. 3	FM 20475663	50925.1 09/09/2018
31141 D4 / Phase 1	B	525932	Moulins F.C. 2	FM 20475799	50995.1 09/09/2018
31141 D4 / Phase 1	C	502156	Tuffe S.C. 2	FM 20475928	51058.1 09/09/2018
31141 D4 / Phase 1	D	509244	Montfort Le Gesnois 3	FM 20476064	51128.1 09/09/2018
		528968	Ent Dollon3le Luart2 3	FM 20476062	51126.1 09/09/2018
31141 D4 / Phase 1	E	525934	Ent Roeze Cheminots 3	FM 20476196	51192.1 09/09/2018
		527721	Louplande F.C. 2	FM 20476197	51193.1 09/09/2018
31141 D4 / Phase 1	F	535592	Dissay E.S 2	FM 20476329	51259.1 09/09/2018
31211 Challenge Du District Seniors / Phase 1	B	516431	St Cosme Asc 2	FM 20859152	54469.1 16/09/2018
31211 Challenge Du District Seniors / Phase 1	G	502410	St Mars La Briere Us 3	FM 20859227	54544.1 16/09/2018
		521706	Laigne-St Gervais Co 3	FM 20859229	54546.1 16/09/2018
31211 Challenge Du District Seniors / Phase 1	I	527721	Louplande F.C. 2	FM 20859258	54575.1 16/09/2018
31211 Challenge Du District Seniors / Phase 1	O	519094	Ent.La Quinte-Coulan 2	FM 20859348	54665.1 16/09/2018

#### 4. COURRIERS DES CLUBS

##### Mail du club de Gesnes le Gandelin pour faire part du désir du club d'engager une 2<sup>ème</sup> équipe senior en 4<sup>e</sup> division pour la saison 2018-2019

La commission prend connaissance du mail du club de Gesnes le Gandelin et étudie la faisabilité en demandant l'accord des 11 équipes qui composent le groupe E.

#### 5. ETUDE DES DOSSIERS

##### **a) N° 20466608 - La Chap. St Rémy U.S 2 - La Ferte V.S 2 – D2 Poule B du 09/09/2018**

*Objet : Réserve de l'US La Chapelle St Rémy sur la qualification des joueurs du VS Fertois.*

La commission,

- Prend connaissance de la réserve du club de l'U.S. La Chapelle St Rémy –
- La juge recevable sur la forme et étudie le fond –
- Après vérification, il s'avère que la totalité des joueurs de La Ferté V.S.2 étaient qualifiés pour disputer cette rencontre –
- La commission entérine le résultat acquis sur le terrain.
- La commission impute les frais de dossier (35,00€) au club de La Chapelle St Rémy U.S.

##### **b) N° 20475796- St Paterne A.S. 1 - St Longis E.S. 1 – D4 Poule B du 09/09/2018**

*Objet : Evocation de la commission*

La commission,

- Décide de demander un complément d'information au président de club de St Longis.

#### 6. ANALYSE DYSFONCTIONNEMENTS F.M.I.

En application :

- de l'annexe 1bis (feuille de match informatisée) des règlements généraux de la F.F.F.
- de l'article 200 des règlements généraux de la F.F.F.
- de l'article 2 de l'annexe 2 des règlements généraux de la F.F.F.
- de l'annexe barème financier des règlements de la L.M.F.

La commission porte au débit des clubs, une amende de 15,00€ aux clubs suivants (couleur de police : rouge) :

09/09/2018	D2 / Phase 1 / Poule B	La Chap. St Remy U.S 2	<b>La Ferte V.S 2</b>	<b>15 €</b>
09/09/2018	D4 / Phase 1 / Poule A	<b>Ent Crisse 1 Rouez 2</b>	St Jean D'Asse A.S. 2	<b>15 €</b>
09/09/2018	D4 / Phase 1 / Poule E	<b>St Georges Pruille 3</b>	Usap 3	<b>15 €</b>
16/09/2018	Challenge Du District Seniors / Phase 1 / Poule E	<b>Usap 3</b>	Yvre L'Eveque E.S. 3	<b>15 €</b>

## **7. TIRAGE AU SORT DU 2<sup>ème</sup> TOUR DE LA COUPE DU DISTRICT**

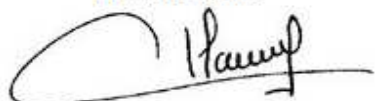
**Les rencontres auront le Dimanche 30 Septembre 2018 à 15 heures sur le terrain du premier nommé :**

PARCE C.S.	REQUEIL A.S.
LA FLECHE R.C. 3	ANILLE BRAYE
CERANS A.S.	COULAINES J.S. 3
ETIVAL A.S.	GUECELARD U.S. 2
COULANS/GEE U.S.	CHERRE E.S.
LE MANS S.O.M. 2	LA QUINTE U.S.R.
CROSMIERES U.S.	MULSANNE-TELOCHE AS 3
LE MANS VILLARET A.S 3	SPAY U.S.N. 2
ALPES MANCELLES U.S	ECOMMOY F.C. 2
STE JAMME SP.	LE BREIL U.S.
ST VINCENT SP.	LE MANS R.C.U
MAROLLES LES BRAULTS	ST SATURNIN C.O. 2
LA FRESNAYE/CHEDOUET	ROUILLON E.G. 2
PRECIGNE U.S.	PREVAL F.C.
ROEZE U.S. 2	LA FERTE V.S 2
CHATEAU DU LOIR C.O. 2	CHAMPAGNE F.C.S.
BONNETABLE PAT. 2	COURGAINS G.S.I.S.
TUFFE S.C.	MEZERAY A.S.
LE LUART U.S.	VAL DU LOIR F.C.
ST CORNEILLE F.C.	PARIGNE L EV. J.S.
FYE A.S.	MONTFORT LE GESNOIS
SAVIGNE L EVEQUE U.S	AUBIGNE RACAN U.S.
ST MARS LA BRIERE US 2	LA CHAP. ST AUBIN AS 2
ALLONNES J.S. 2	CHANGE C.S. 2
ST PAVACE A.S.	DOLLON O.S.
MOULINS F.C.	LA SUZE F.C. 3
LE MANS CHEMINOTS	SABLE/SARTHE F.C. 4
BEAUMONT S.A. 2	MAYET VIGILANTE
DISSAY E.S	CONLIE U.S.
LE MANS UNION SUD	LE LUDE J.S.
MONCE EN BELIN E.S. 2	VAAS A.S.
LOUE C.A. 2	GAZELEC SP. LE MANS
MAMERS S.A. 2	MANSIGNE U.S. 2

---

### **Prochaine réunion le 06/10/2018**

Le Président du District  
de la Sarthe de Football  
Franck Plouse



L'animateur  
de la commission sportive  
Gilles Sepchat



Le secrétaire de séance  
Raymond Poulain

